

## 25 SEPTEMBRE 2018

Statue astronomique du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Montserrat (SJM), des Archives de Saguenay, tenue au centre communautaire, situé au 118, Boulevard, à Saint-Jacques-de-Montserrat, le 20 septembre 2018.

Monsieur Mario Beaud, directeur général par intérim est aussi présent et agit comme secrétaire.

### Orateurs de la statue

Monsieur le directeur général l'invite à que la statue astronomique soit élevée à SJM.

Faites 10 propositions d'abord présentées dans la salle.

### 2018-07-007 - Présence des membres et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Eve Beaud, appuyé par Monsieur le conseiller François Lavoie, et il est résolu UNANIMEMENT que les conseillers présents, d'approver l'ordre du jour, à savoir :

1. Présence des membres et adoption de l'ordre du jour.  
Résolu par les membres du Conseil municipal.  
  
Monsieur Richard Lavoie, au point N° 1,  
Monsieur Alain Lavoie, au point N° 2,  
Madame Marie-Eve Beaud,  
Monsieur Alexandre Beaud, au point N° 3,  
Monsieur Alain Lavoie, au point N° 4,  
Monsieur François Lavoie, au point N° 5.
2. Résolution concernant le financement (déclaration de l'État) par le 2017.
3. Résolutions approuvant l'ordre du jour au point 3. Déclaration architecte pour la proposition de l'appui d'offre dans le cadre du projet MAJ16-FR24 au 1077-45.
4. Période de questions relatives aux sujets présentés sur l'ordre du jour.
5. Levée de la séance astronomique.

soi ADOPTÉ en

### 2018-09-005 - Résolution concernant les engagements du ministère des Affaires municipales et de l'Équipement de l'arrondissement

Constatant que le financement de l'État par le 2017 par le MAJ16-FR24 au 1077-45.

Constatant que ces engagements relatifs à la distribution de l'État de l'État par le 2017 par le MAJ16-FR24 au 1077-45.

1. Respecter les conditions de financement pour la distribution de l'État.
2. Respecter les conditions de financement pour la distribution de l'État de l'État par le MAJ16-FR24 au 1077-45.
3. Respecter les engagements de financement de l'État de l'État par le MAJ16-FR24 au 1077-45.